



Service émetteur :
Direction de l'offre sanitaire et médico-sociale

Affaire suivie par :
Courriel : ars-centre-direction-osms@ars.sante.fr

Téléphone : 02 38 77 31 58
Télécopie : 02 38 54 46 03

Date : 15 JUIN 2012

N/Réf. : OSMS-Dir-12-061

Monsieur le Ministre,

Vous avez appelé mon attention à propos d'un projet de rapprochement entre le groupe VITALIA (agissant pour la clinique de la Présentation) et le centre hospitalier régional d'Orléans.

J'ai effectivement été informé par Monsieur BOYER, Directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, de discussions « furtives » qu'il aurait eues avec le Président du groupe VITALIA, Monsieur Christian LE DORZE.

Ces discussions, m'a-t-il assuré, n'ont pas été prolongées compte-tenu de la forte réticence des personnes qu'il a interrogées.

Très récemment, j'ai été destinataire d'un projet d'accord-cadre entre le centre hospitalier régional d'Orléans et le groupe VITALIA qui, en cinq pages, propose un regroupement avec une autorisation commune de chirurgie et l'intégration des activités des cliniques de la Présentation et des Murlins dans les murs du Nouvel Hôpital d'Orléans.

Ce projet prévoit même de s'étendre à d'autres disciplines, en particulier la cancérologie, pourtant bien équipée et dotée au sein du centre hospitalier régional d'Orléans.

Les signataires conviennent également qu'une adhésion des acteurs, en particulier des médecins, sera systématiquement recherchée, que les patients seront pris en charge en secteur 1 dans un contexte d'urgence, le libre choix sera garanti...

Comme vous pouvez le constater, ces discussions « furtives » ont abouti à un avant-projet, élaboré en dehors de toute concertation réelle avec l'Agence régionale de santé.

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Ancien Ministre
Sénateur du Loiret
1 bis rue Croix de Malte
45000 ORLEANS

Je ne peux qu'être extrêmement interrogatif car, comme vous le savez, les schémas successifs, et en particulier le dernier, organisaient la distribution des soins en projetant une seule autorisation de chirurgie au Nord d'Orléans, et deux au Sud, actuellement détenues par le centre hospitalier régional d'Orléans et la clinique de l'Archette.

L'implantation de la clinique de la Présentation au sein du centre hospitalier régional d'Orléans, avec mise en commun des deux autorisations de chirurgie, est juridiquement possible avec le schéma d'organisation sanitaire tant que la clinique est détentrice de cette autorisation, mais cette opération ne manquerait pas de soulever des problèmes politiques et de faisabilité.

Elle perturbe l'économie générale de l'organisation des soins dans l'agglomération orléanaise en interférant sur l'activité de la clinique de l'Archette avec laquelle le centre hospitalier régional d'Orléans a constitué un groupement de coordination sanitaire pour la cancérologie.

Elle risque de peser sur l'esprit de la communauté hospitalière de territoire constituée par le centre hospitalier régional d'Orléans et le centre hospitalier universitaire de Tours qui a pour ambition de développer des services universitaires partagés. Et, plus important, un tel projet nécessite une adhésion des différents professionnels et des personnels, ce qui n'est pas le cas. Enfin, l'expérience de ce type d'organisation, tentée il y a quelques années à Vierzon, ne s'est pas avérée concluante.

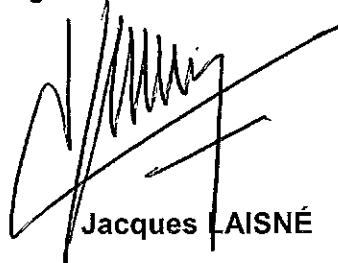
Vous comprendrez, qu'en état, ce projet ne peut recueillir l'adhésion de l'Agence régionale de santé, soucieuse de préserver une organisation des soins qui réponde aux besoins de la population.

Je reste confiant en la capacité des professionnels de santé du centre hospitalier régional d'Orléans de développer les activités et l'offre de soins au sein d'un service hospitalier public digne et responsable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée,

et de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur général de l'Agence
régionale de santé du Centre,



Jacques LAISNÉ